

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation :
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
31 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Absent : 1

Pouvoirs : 9

Votants : 26

Secrétaire de séance : Stanislas SALMON

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gyslène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Gyslène THIBAUDEAU.

Absente : Claire QUINTON

ACQUISITION FONCIERE : PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-07-07

Annexe 3 :  Avis du domaine + projet de convention de portage (2 documents)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etablissement Public foncier local est un outil opérationnel chargé de négocier puis d'acquérir à la demande de la Ville des terrains et/ou des bâtiments en vue de les rétrocéder dans des conditions de délais et de coûts convenus à l'avance.

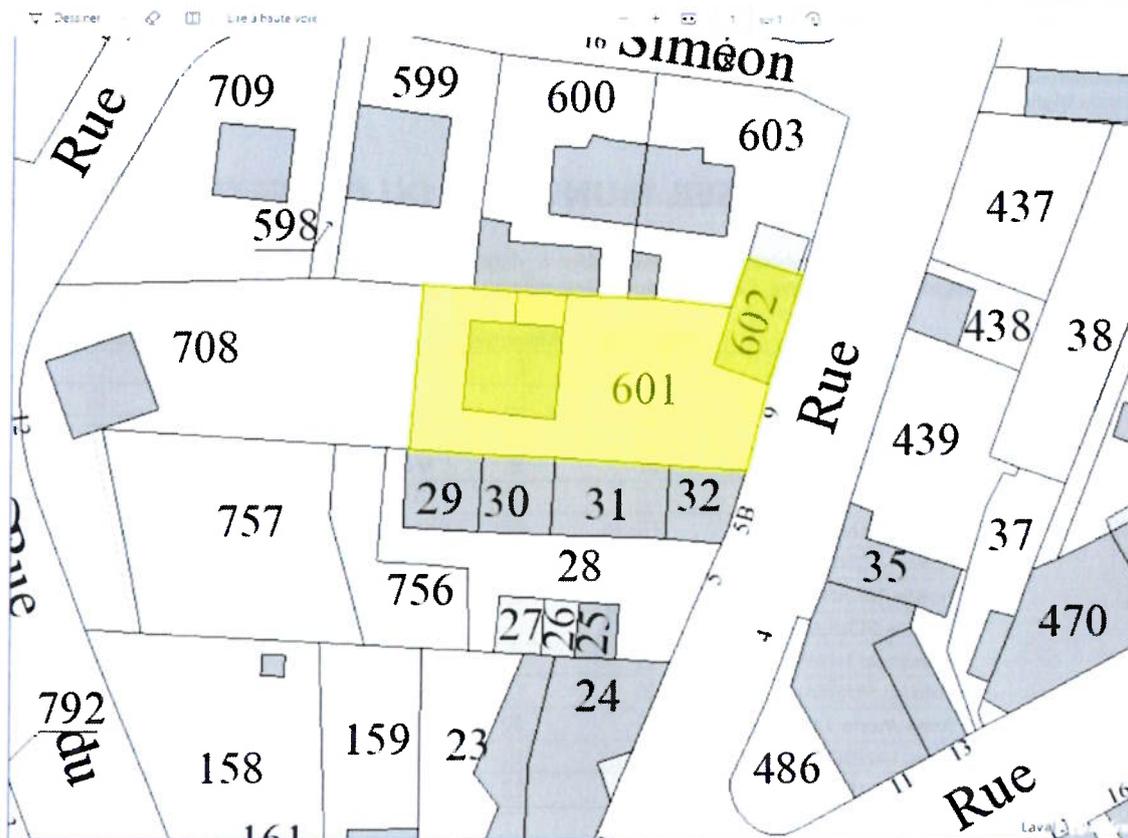
La municipalité a été informée de la mise en vente d'un immeuble appartenant à Mme Anne-Marie TARRIERE, situé 9 rue Beausoleil.

Il est aujourd'hui proposé de solliciter l'EPFL Mayenne Sarthe afin de pouvoir acquérir le bien situé section AB 601 et AB 602 d'une surface globale, bâtie et non bâtie, d'environ 393 M2 au prix de 165 000 €.

La Ville pourra signer une convention de mise à disposition avec l'EPFL après acquisition par ce dernier du bien précité afin que la Ville puisse le mettre à disposition d'un tiers pendant toute la durée du portage.

Le portage sera d'une durée de 7 ans.

Cette acquisition est nécessaire, stratégique, puisque le bien est situé dans un îlot qui fait l'objet d'un projet de requalification urbaine et la commune possède déjà plusieurs bâtiments et parcelles de cet îlot.



Vu l'évaluation domaniale du 10 juillet 2023,
Vu l'accord de Madame TARRIERE du 14 août 2023,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 30 août 2023,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 31 août 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'intervention de l'EPFL Mayenne Sarthe pour l'acquisition et le portage foncier du bien décrit ci-dessus, au prix de 165 000€,

DECIDE de contracter une convention de portage foncier entre la Ville de L'Huisserie et l'EPFL Mayenne Sarthe pour une durée de 7 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et le charge de prendre toutes les mesures et décisions utiles à sa réalisation,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget afin de pouvoir notamment rembourser les frais de portage et de gestion à l'EPFL Mayenne Sarthe.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

